Soixantième année. - N ° 220 A Lundi 16 et mardi 17 novembre 2026

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 5927

93 – SEINE-SAINT-DENIS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BOBIGNY

Extrait de jugement

Date : 19 octobre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
SDC 55 RUE CARNOT.
Forme : syndicat de copropriété.
Activité : non précisée.
Adresse : 55, rue Carnot, 93230 Romainville.
Complément de jugement : Par ordonnance du 19 octobre 2026, rendue par Madame le Président du tribunal judiciaire de Bobigny, sous le visa de l'article 29-1 de la Loi du 10 juillet 1965 modifiée, la SELARL AJASSOCIES, prise en la personne de Maître Franck MICHEL, a été désignée en qualité d'administrateur provisoire de la copropriété dénommée "SDC 55 RUE CARNOT", pour une période d'un an à compter du 19 octobre 2026, soit jusqu'au 19 octobre 2027.55 rue Carnot, 93230 Romainville Les créanciers de cette copropriété sont invités à déclarer, dans un délai de trois (3) mois à compter de la publication de l'avis au BODACC, leurs créances à l'étude située : AJASSOCIES Maître Franck MICHEL 46 Promenade Jean Rostand, 93000 Bobigny. N° RG : 23/01464